

**PIECE 1 : RECAPITULATIF DES ELEMENTS
DEPOSES AU DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET A
LA DEMANDE DU PERMIS D'EXPLOITATION**

**EXPLOITATION DES EAUX SOUTERRAINES A DES FINS
GEOOTHERMIQUES – RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE
D'ANNECY (74)**

ANNECY



Ce document décrit les éléments fournis via la plateforme GUNenv. lors de la téléprocédure de demande d'autorisation environnementale au titre du code minier et leur localisation dans le dossier d'autorisation au titre du code minier.

SOMMAIRE

PIECE 1.1 : LISTE DES ELEMENTS FOURNIS LORS DU DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN DATE DU 03/04/2025 ET LOCALICATION DES ELEMENTS DANS LE DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE MINIER.....	3 PAGES
PIECE 1.2 : LISTE DES ELEMENTS DANS LE DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE MINIER EN LIEN AVEC LA REGLEMENTATION ASSOCIEE ET CONCERNEE PAR LE PROJET.....	3 PAGES

PIECE 1.1

**LISTE DES ELEMENTS FOURNIS LORS DU DEPOT DU DOSSIER DE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN DATE DU
03/04/2025 ET LOCALICATION DES ELEMENTS DANS LE DOSSIER
D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE MINIER**

3 PAGES

Cette liste d'éléments fournis lors du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale sur la plateforme GUNenv. en date du 03/04/2026 fait référence aux éléments cités dans la pièce récapitulative jointe en pièce 2 du dossier d'enquête publique unique au titre de la demande d'autorisation environnementale.

Elle reprend le découpage selon les 8 chapitres de cette pièce et détaille la localisation des éléments fournis dans le dossier d'enquête.

1 TYPE DE DEMANDE

Pas d'éléments complémentaires versés en plus des éléments décrits dans le récapitulatif en pièce 2 du dossier.

2 PETITIONNAIRES

2.1 Pièce jointe fournie : Attestation EGIS.pdf

Cet élément constitue l'attestation de mandata du maître d'ouvrage (Mairie d'Annecy) au maître d'œuvre (EGIS) en date du 04/12/2024.

Cet élément est joint au dossier d'enquête en pièce 7.2.

3 DESCRIPTION ET PRESENTATION GENERALE DU PROJET

3.1 Pièce jointe fournie : Extrait_1_Description du projet.pdf

Cet élément constitue la description du projet qui comprend les paragraphes suivants constituant la pièce 4 du dossier d'enquête :

- §1 Contexte et objectifs – pages 11 à 17 ;
- §3 Identification du demande – page 18 ;
- §5 Description du projet – pages 22 à 28 ;
- §7 Description des installations – pages 31 à 45.

Sont intégrées les annexes 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 disponibles dans la pièce 5 des annexes en volume séparée du dossier d'enquête.

3.2 Pièce jointe fournie : GEO0509-NT04-A_DossierCodeMinier-RésuméNonTechnique_Géothermie_HotelVille_Annecy.pdf

Cet élément constitue le résumé non technique du dossier d'autorisation constituant la pièce 3 du dossier d'enquête.

3.3 Pièce jointe fournie : Attestation_domaine_public.pdf

Cet élément constitue la justification de la propriété des terrains où sera réalisé le projet par le pétitionnaire.

Cet élément est joint en annexe 2 disponible dans la pièce 5 des annexes en volume séparée du dossier d'enquête.

4 LOCALISATION

Pas d'éléments complémentaires versés en plus des éléments décrits dans le récapitulatif en pièce 2 du dossier.

5 ACTIVITES

Pas d'éléments complémentaires versés en plus des éléments décrits dans le récapitulatif en pièce 2 du dossier.

6 DEPOT DE L'ETUDE D'IMPACT OU D'INCIDENCE

6.1 Pièce jointe fournie : [Décision_2024-KKP-5143-GeothermieHotelVille-Annecy-74_VS2.pdf](#)

Cet élément constitue la justification de la dispense d'évaluation environnementale du projet au regard de ses caractéristiques et suite à l'analyse de la demande au cas par cas élaborée en avril 2024 et soumise à l'autorité environnementale.

Cet élément en date du 21/05/2024 est joint en annexe 1 disponible dans la pièce 5 des annexes en volume séparée du dossier d'enquête.

6.2 Pièce jointe fournie : [Extrait_3_Etude Incidence.pdf](#)

Le projet est donc soumis à étude d'incidence.

Cet élément constitue l'étude d'incidence du projet sur le milieu qui comprend les paragraphes suivants constituant la pièce 4 du dossier d'enquête :

- §1 Contexte et objectifs – pages 11 à 17 ;
- §7 Description des installations – pages 31 à 45 ;
- §8 Planning des travaux – page 46 ;
- §9 Volume d'exploitation – pages 47 à 49 ;
- §12 Etude d'incidence – pages 63 à 119 ;
- §13 Mesures prises pour éviter, réduire et compenser – pages 120 à 122.

6.3 Pièce jointe fournie : [Extrait_4_Annexes Etude Incidence.pdf](#)

Cet élément constitue les annexes à l'étude d'incidence précédente : annexes 5, 7, 8, 12, 13, 14, 15 et 16 disponibles dans la pièce 5 des annexes en volume séparée du dossier d'enquête.

6.4 Pièce jointe fournie : [Extrait_2_Résumé non technique.pdf](#)

Cet élément constitue le résumé non technique de l'étude d'incidence du projet sur le milieu qui comprend les paragraphes suivants constituant la pièce 4 du dossier d'enquête :

- §1 Contexte et objectifs – pages 11 à 17 ;
- §14 Résumé non technique – pages 123 à 128.

7 PIÈCES SPECIFIQUES ICPE/IOTA

7.1 Pièce jointe fournie : Extrait_5_Qualité du demandeur.pdf

Cet élément constitue les caractéristiques du demandeur du projet de géothermie au titre du code minier qui comprend les paragraphes suivants constituant la pièce 4 du dossier d'enquête :

- §1 Contexte et objectifs – pages 11 à 17 ;
- §3 Identification du demandeur – page 18 ;
- §4 Justification des capacités techniques et financières du demandeur – pages 19 à 21.

Sont intégrées les annexes 3 et 4 disponibles dans la pièce 5 des annexes en volume séparée du dossier d'enquête.

7.2 Pièce jointe fournie : Extrait_6_Document unique évaluation risques.pdf

Cet élément constitue le document unique d'évaluation des risques du projet de géothermie au titre du code minier, ainsi que le document relatifs au conditions d'arrêt des travaux et aux interventions en cas d'accident et le document exposant la compatibilité des risques industriels du projet avec la sécurité publique.

Il comprend les paragraphes suivants constituant la pièce 4 du dossier d'enquête :

- §1 Contexte et objectifs – pages 11 à 17 ;
- §11 Document de santé et de sécurité – pages 54 à 62.

7.3 Pièce jointe fournie : Extrait_7_Montant Garanties Financières.pdf

Cet élément constitue les garanties financières du demandeur du projet de géothermie au titre du code minier qui comprend les paragraphes suivants constituant la pièce 4 du dossier d'enquête :

- §1 Contexte et objectifs – pages 11 à 17 ;
- §10 Garanties financières – pages 50 à 53.

7.4 Pièce jointe fournie : Extrait_8_Incidence Sismiques.pdf

Cet élément constitue le document relatif aux méthodes de recherches ou d'exploitation des gîtes géothermiques du projet de géothermie au titre du code minier qui comprend les paragraphes suivants constituant la pièce 4 du dossier d'enquête :

- §12.3.8 Incidences sismiques – page 119.

8 PLANS

Les plans complémentaires joints au dépôt du dossier sur la plateforme GUNenv. sont destinés à une bonne compréhension du projet. Ces éléments sont repris dans les pièces du dossier d'autorisation.

Les éléments Localisation.jpeg et les illustrations jointes au dossier Elémentsgraphiques.zip sont présentés en pièce 6 du dossier d'enquête.

Le fichier supplémentaire DossierComplet.zip constitue une agglomération de tous les éléments joints lors de la téléprocédure, listés ci-dessus et constituant le dossier d'enquête publique unique.

PIECE 1.2

LISTE DES ELEMENTS DANS LE DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE MINIER EN LIEN AVEC LA REGLEMENTATION ASSOCIEE ET CONCERNEE PAR LE PROJET

3 PAGES

Procédure concernée	Contenu détaillé	Paragraphe du rapport
Demande d'exploitation de gîtes géothermiques (cf. article 4 du décret n°78-498)	Art 4. Justification des capacités techniques	
	1° Les titres, diplômes et références professionnelles des cadres de l'entreprise chargés de la conduite et du suivi des travaux	§4.2
	2° La liste des travaux auxquels l'entreprise en charge de la conduite et du suivi des travaux a participé au cours des 3 dernières années	§4.2
	3° Un descriptif des moyens humains et techniques envisagés pour le suivi et l'exécution des travaux	§4.2
	Art 4-1. Justification des capacités financières	
	1° Les comptes annuels des trois derniers exercices du demandeur	§4.1
	2° Les engagements hors bilan du demandeur, les garanties et les cautions consenties par lui ainsi qu'une présentation des litiges en cours et des risques financiers pouvant en résulter pour le demandeur	§4.1
	3° Les garanties et cautions dont bénéficie le demandeur	§4.1
Existence d'une connexion hydraulique (cf. article 5 du décret n°78-498)	L'existence d'une connexion hydraulique	§9.2
Autorisation de recherches (cf. article 7 du décret n°78-498)	I.1° L'identité du demandeur	§3
	I.2° La justification des capacités techniques et financières du demandeur	§4.1 et §4.2
	I.3° La durée du titre sollicité	§6
	I.4° Le programme des travaux et ses perspectives d'utilisation de l'énergie extraite sous forme thermique	§5.1 et §5.3
	I.5° Les limites et les justifications du périmètre de protection	§9
	I.6° Les dispositions prévues pour l'exécution, l'entretien et le contrôle des ouvrages, notamment en vue de la conservation et de la protection des eaux souterraines	§4, §12 et §13
	I.7° L'importance, la nature et les caractéristiques des éventuels déversements et écoulements susceptibles de compromettre la qualité des eaux et les dispositions prévues pour éviter une altération de cette qualité	§12 et §13
	I.8° Les volumes d'exploitation et éventuellement les périmètres de protection	§5.3 et §9.1
	I.9° Une carte à une échelle qui ne peut être inférieure au 1/50000	§1 et §5.2
	I.10° Les coordonnées du périmètre de la demande	§9.1
	II.1° L'emplacement, l'utilisation, la profondeur et les autres caractéristiques de chacun des forages	§5.2 et §7.3.1
	II.2° L'horizon géologique dans lequel doivent s'effectuer les captages	§7.3.1
	II.3° La puissance thermique primaire dont l'extraction est envisagée, et le cas échéant, les débits instantanés maximaux et les volumes journaliers maximaux d'eau qui doivent circuler dans les forages	§5.3
Titres d'exploitation de gîtes géothermiques (cf. article 8 du décret n°2019-1518)	Art 8-1. Justification d'une part des coûts	
	1° Les coûts de recherches	§4.1
	2° Les coûts d'exploitation	§4.1
	Art 8-2. Justification des revenus potentiels	
	1° Les éléments permettant d'apprécier les pertes et les revenus	§4.1
2° Les revenus générés par l'exploitation des gîtes géothermiques et des substances connexes ainsi que sur les aides publiques perçues	§4.1	

Procédure concernée	Contenu détaillé	Paragraphe du rapport
Permis d'exploitation (cf. article 10 du décret n°2019-1518)	1° La puissance thermique primaire pour laquelle le titre est demandé	§5.3
	2° Les dispositions prévues pour l'exécution, l'entretien et le contrôle des ouvrages, notamment en vue de la conservation et de la protection des eaux souterraines	§4, §12 et §13
	3° La nature, l'importance et les caractéristiques des éventuels déversements et écoulements susceptibles de compromettre la qualité des eaux et les dispositions prévues pour éviter une altération de cette qualité	§12 et §13
	4° L'évaluation des coûts	§6
Constitution des garanties financières (cf. article 162-2 du décret n°2010-1389)	Estimation du chiffrage de l'ensemble des opérations définies à l'annexe II de l'arrêté du 26 juin 2024 relatif aux modalités de constitution des garanties financières	§10
Demande d'autorisation environnementale (cf. article R181-13 du Code de l'Environnement)	1° L'identité du demandeur	§3
	2° Un plan de situation du projet à l'échelle 1/25000, ou à défaut au 1/50000	§1 et §5.2
	3° Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain	cf. Annexe 2
	4° Une description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés mis en œuvre, ainsi que l'indication, selon le cas, de la ou les rubriques des nomenclatures ou bien du ou des items de l'article 3 du décret 2006-649 du 02/06/2006	§5, §7 et §1
	5° L'étude d'incidence environnementale	cf. ci-dessous
	6° La décision à l'issue de l'examen au cas par cas du projet que celui-ci n'est pas soumis à évaluation environnementale	§1 et cf. Annexe 1
	7° Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	cf. dossier et annexe
	8° Une note de présentation non technique	§14
Etude d'incidence environnementale (cf. article R181-14 du Code de l'Environnement)	1° L'état actuel du site sur lequel le projet doit être réalisé et de son environnement	§12.1
	2° Les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur les sites intérêts eu égard à ses caractéristiques et à la sensibilité de son environnement	§12.3
	3° Les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé, les compenser s'ils ne peuvent être évités ni réduits, ou à défaut la justification de cette impossibilité	§13
	4° Les mesures de suivi	§7.3.1.3, §7.3.4 et §10
	5° Les conditions de remise en état du site après exploitation	§11.2.2.3
	6° Un résumé non technique	§14
Complément à la demande d'autorisation environnementale lié à l'exploitation de gîtes géothermiques (cf. article D181-15-3 bis du Code de l'Environnement)	1° La justification que le demandeur a qualité pour présenter le dossier, c'est-à-dire assurer l'exploitation de l'installation	§4.2
	2° Un exposé relatif aux méthodes d'exploitation envisagées	§5.3
	3° Les documents de santé et de sécurité pour l'évaluation des risques prévu à l'article R.4121-1 du Code du travail	§10
	4° Les conditions de l'arrêt des travaux, à titre prévisionnel, et l'estimation de leur coût, ainsi que les interventions éventuelles en cas d'accident avant ou après la fermeture du site, en application de l'article 4.1 du décret 2010-1389	§10
	6° La compatibilité des risques industriels du projet avec la sécurité publique	§10
	7° Le montant des garanties financières	§10

Procédure concernée	Contenu détaillé	Paragraphe du rapport
Complément à la demande d'autorisation environnementale lié à la présence d'un site classé (cf. article D181-15-4 du Code de l'Environnement)	1° Une description générale du site classé accompagnée d'un plan de l'état existant	§12.1.11
	2° Le plan de situation du projet, mentionné à l'article R. 181-13, précise le périmètre du site classé	§12.1.11
	3° Un report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée	cf. Annexe 8
	4° Un descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers du projet	§7.3.2, §12.3.1.1 et cf. Annexe 7
	5° Un plan de masse et des coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site	§7.3.2 et cf. Annexe 7
	6° La nature et la couleur des matériaux envisagés	Adapté à l'usage urbain
	7° Le traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer	Non concerné
	8° Des documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation	cf. Annexe 16
	9° Des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé	Rien ne dépassera du sol, matériaux adaptés à l'usage urbain, cf. Annexe 16

Ce tableau correspond en tout point au tableau 4 pages 15 à 17 du dossier unique au titre du code minier constituant la pièce 4 du dossier d'enquête publique unique relatif à la demande d'autorisation environnementale.

Les numéros de paragraphe font directement référence aux éléments de cette pièce et permettent de retrouver où sont situés les différents éléments en lien avec la réglementation applicable au projet.

Les numéros des annexes font directement référence aux annexes en volume séparé que constitue la pièce 5 du dossier d'enquête publique unique relatif à la demande d'autorisation environnementale.